



## ÂGE D'ADMISSION

- Cinq ans révolus avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour les élèves de l'enseignement préscolaire (maternelle 5 ans).
- Six ans révolus avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour les élèves du primaire.

## POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES

- Inscription à l'enseignement préscolaire (maternelle 5 ans), au primaire ou au secondaire
- Inscription au service de garde
- Inscription d'un élève qui fréquente actuellement une école ne faisant pas partie de notre commission scolaire

Les parents doivent se présenter du **4 au 8 février 2019** au secrétariat de l'école de leur quartier, **avec les documents suivants**:

- L'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format) émis par le Directeur de l'état civil;
- Le dernier bulletin scolaire émis (sauf pour le préscolaire);
- Une preuve de résidence sur le territoire de la Commission scolaire (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève);
- La carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) de l'enfant;
- Les coordonnées téléphoniques des personnes à contacter en cas d'urgence.

**Les écoles primaires seront ouvertes jusqu'à 19 h, le mercredi 6 février 2019.**

## POUR LES ÉLÈVES ACTUELS

- Inscription d'un élève qui fréquente actuellement le programme Passe-Partout ou l'une de nos écoles primaires ou secondaires
- Un répondant de l'élève remplira et signera le renouvellement de son inscription par Internet en suivant le lien Inscription dans le Mosaïk Portail parents. Les détails relatifs à ce processus vous seront acheminés par votre école au plus tard à la fin du mois de janvier.

**Pour plus d'information sur l'admission et l'inscription, veuillez contacter votre école de quartier ou le [csdps.qc.ca](http://csdps.qc.ca)**

## PROGRAMME PASSE-PARTOUT

Pour les enfants qui auront 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Ce programme éducatif est offert gratuitement aux enfants de 4 ans et à leurs parents qui résident sur le territoire de la Commission scolaire. Il se déroulera de septembre 2019 à mai 2020 :

- Huit rencontres parents / enfants (une fois par mois)
- Huit ateliers enfants uniquement (une fois par mois)

Pour vous inscrire, vous devez vous présenter au secrétariat de l'école de votre quartier, du 4 au 8 février 2019, avec les documents suivants:

- L'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format) émis par le Directeur de l'état civil;
- Une preuve de résidence sur le territoire de la Commission scolaire (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève);
- La carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) de l'enfant.

**Pour plus d'information sur le programme Passe-Partout: 418 666-4666, poste 6014**

## INSCRIPTION À L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE 4 ANS (MATERNELLE 4 ANS) 2019-2020

Nous vous invitons à surveiller notre site Internet au printemps 2019, au [csdps.qc.ca](http://csdps.qc.ca), pour connaître les détails.

